UCLouvain

ldrop2152

2026

Sociologie du droit

5.00 crédits	30.0 h	Q2

Enseignants	Petel Matthias ;Struelens Olivier ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Ce cours vise à reconnaître et situer la place de la norme juridique dans le contexte social et à présenter la manière dont la sociologie aborde et étudie les phénomènes sociaux en rapport avec le cadre juridique d'une société donnée. Il s'agit d'apprendre a reconnaître les phénomènes sociaux réels auxquels la norme juridique formelle se réfère et d'analyser la manière dans laquelle cette norme intervient pour les définir, les réglementer ou les interdire. L'approche théorique sera accompagnée de la présentation des résultats des principales recherches empiriques . Le cours reprendra les principaux concepts sociologiques pertinents pour une approche des phénomènes sociaux faisant l'objet d'une réglementation juridique. Il se penchera sur les processus sociaux de construction de la norme juridique et sur le rapport complexe entre évolution des phénomènes sociaux et évolution législative. Il prendra en compte aussi bien la question de la réception des normes juridiques de la part des citoyens dans leur ensemble (représentations, connaissance, respect de la norme, modification de comportements) que celle de l'application de la part des autorités (pratiques judiciaires, sentencing) et de ses effets. Il présentera certains aspects sociologiques liés aux différents domaines du droit, notamment le droit de la famille, le droit social, le droit économique, le droit pénal, le droit de la santé, etc.
Acquis d'apprentissage	**A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :** **Réfléchir et participer** Actualiser ses connaissances, percevoir les passerelles entre les différentes branches du droit, se forger des opinions personnelles et, le cas échéant, faire fructifier l'ouverture résultant d'un stage ou d'un séjour d'échange. **4.2.** Apercevoir, mobiliser et exprimer les liens, passerelles et prolongements unissant entre elles les différentes branches du droit afin d'analyser une situation factuelle. 4 **4.3.** Dans une perspective interdisciplinaire, connaître, comprendre et mobiliser les concepts et théories issus d'autres sciences humaines (notamment l'économie politique, la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et l'éthique) afin d'appréhender le rôle, la portée et les limites du droit et de la justice. **4.4.** Faire fructifier l'ouverture résultant : - soit d'un stage de pratique juridique et approfondir à cette occasion la capacité de contextualiser les normes, les institutions et les personnes appelées à les appliquer ; - soit du programme interdisciplinaire en création d'entreprise ; - soit d'un séjour d'échange ; - soit de cours dispensés en faculté par des professeurs étrangers. **S'interroger et s'impliquer** S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, se forger des opinions personnelles et s'impliquer 5 dans la promotion des valeurs fondatrices du droit. **5.1.** Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Lors de l'examen, une question leur est posée sur l'un des textes discutés au cours. Ils disposent de 10 minutes pour préparer leur réponse. Les textes sont fournis à l'examen par les enseignants. L'évaluation se divise en deux : (1) un examen oral à cours fermé (valant pour 17 points de la cote globale sur 20). Une question est posée sur l'un des textes discutés au cours. L'étudiant·e dispose de 10 minutes pour préparer saréponse. Les textes sont fournis à l'examen par les enseignants. (2) l'évaluation globale des questions critiques sur les textes de trois séances, choisies par l'étudiant·e (valant pour 3 points de la cote globale sur 20). Si cela est souhaité par l'étudiant·e, l'évaluation à la deuxième session pourra consister uniquement dans l'examen oral sans tenir compte des questions écrites proposées par l'étuciant·e au cours de l'année.

Méthodes d'enseignement	Le cours combine cours magistral et discussions avec les étudiants. Ceux-ci sont encouragés à participer activement au cours. Chaque cours est basé sur un ou deux textes à lire au préalable. Ces textes sont particulièrment pertinents pour aborder le thème de sociologie du droit abordé lors de la séance. . Les étudiant·es devront lire et préparer les textes afin de participer activement. Pour trois cours de leur choix (une pour chaque titulaire et la partie invitée), les étudiant·es sont invité·es à envoyer 24 heures avant le cours une question critique de 250 mots maximum sur chacune des lectures de la session, et pourront être invité·es à partager leurs questions et réflexions en classe afin de lancer une discussion collective sur les sujets abordés, animée par l'enseignant·e. La liste des textes à lire sera disponible dès le début du cours sur le site Moodle du cours.
Contenu	Le cours vis à éclairer les questions suivantes : le droit encourage-t-il le changement social ou est-il principalement un outil de répression ? Reconduit-il des dominations ou permet-il au contraire de les combattre ? Comment les droits sont-ils mobilisés par les mouvements sociaux et avec quels effets sur leurs luttes ? L'égalité devant la loi produit-elle nécessairement une égalité réelle ? Peut-on désobéir au droit au nom du droit ? Existe-t-il un droit sans État Le cours vise à initier les étudiant·es aux grands auteur·ices et aux grands thèmes de la sociologie du droit. Cette année, le cours poursuit deux objectifs : introduire les étudiant·es aux grands courants de la sociologie du droit ; approfondir la question des droits d'un point de vue sociologique. Dans une première série de cours, dispensés par le Professeur Olivier Struelens, on discutera de la pensée de plusieurs grands auteurs classiques européens, qui comptent parmi les fondateurs de la sociologie du droit : Marx, Weber Luhmann, Bourdieu. On verra comment ces grandes sociologies traitent la question des droits modernes. La seconde partie du cours, dispensée par le Professeur Matthias Petel, sera consacrée à l'étude de différentes traditions qui ont pensé le rôle du droit dans la société, notamment le réalisme juridique, le mouvement *Law and Society* et les *Critical Legal Studies* . Cette partie retracera l'histoire de la sociologie du droit aux États-Unis et montrera comment ces approches permettent de mieux comprendre l'ordre juridique contemporain, en particulier son rôle dans la production, la reproduction ou la contestation des inégalités sociales.
Ressources en ligne	Le cours est basé sur l'analyse de textes (extraits de livres et articles scientifiques) sur différents thèmes. Ces textes sont mis à la disposition des étudiants sur Moodle.
Bibliographie	La liste d'articles pertinents sera fournie en début de cours.
Autres infos	L'étudiant ne peut prendre aucun document à l'examen. Les documents nécessaires à l'examen sont fournis par les professeurs. L'utilisation de l'intelligence artificielle est interdite pour la rédaction des questions critiques sur les textes à lire – l'objectif de cette méthode d'évaluation étant d'assurer que les étudiant·es lisent les textes et exercent leur esprit critique.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	5		🔍
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		🔍
Master [120] en sociologie	SOC2M	5		🔍
Master [60] en sociologie et anthropologie	SOCA2M1	5		🔍
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRLN2M	5		🔍